

## NEWSLETTER N°2 DE LA CIRCONSCRIPTION DE FONTENAY

AUX DIRECTRICES, AUX DIRECTEURS D'ECOLE

### L'accueil des enfants de personnels soignants

« Rien n'est solitaire, tout est solidaire » V. Hugo

La situation d'un groupe scolaire, d'une école à l'autre est très différente. Je vous remercie très chaleureusement de la solidarité dont vous avez fait preuve en participant à l'accueil des enfants de personnels soignants dans les écoles ouvertes.



Cette newsletter est particulière car elle s'adresse à vous directeur et directrice d'école.

La solitude de cette fonction est beaucoup revenue ces derniers mois. Ironie de la situation, nous nous retrouvons chacun isolé. Rompre cette solitude est l'objectif de cet écrit. Elle vise également à rassembler les informations concernant l'organisation de la scolarité des élèves en cette période charnière de fin d'année.

## SITE DE LA CIRCONSCRIPTION

Sur le site de la circonscription, vous trouverez les circulaires et les documents cités ci-dessous

Les codes de connexion vous ont été renvoyés.

Après vous être connectés, vous cliquez sur l'onglet  
« *Direction* »

Puis, « *Circulaires* » ou « *Documents de référence* »

[http://ien-  
fontenaysousbois.circo.ac-  
creteil.fr](http://ien-fontenaysousbois.circo.ac-creteil.fr)



Circonscription de Fontenay-sous-Bois

# NEWSLETTER N°2 DE LA CIRCONSCRIPTION DE FONTENAY

## SCOLARITE DES ELEVES

### Organisation de la scolarité de l'année 2020/2021 : maintien ou raccourcissement de cycle

À l'école primaire (maternelle ou élémentaire), le professeur évalue régulièrement les acquis de l'élève et informe les parents de sa situation scolaire. À la fin de l'année scolaire, le conseil des maîtres se prononce sur son orientation. En maternelle, le redoublement n'est pas possible. En élémentaire, il doit être exceptionnel.

#### A retenir :

**Avant le 3 avril 2020**, conseil des maîtres de cycle et envoi à l'IEN de circonscription (doc 1).

**Avant le 21 avril 2020**, transmission aux familles de la notification de la proposition du conseil des maîtres du cycle (doc 2).

Comment retrouver la **circulaire** et ses **annexes** qui indiquent la procédure ?

1. Sur le site de la circonscription sous la rubrique :  
« Ressources » → « Circulaires » ou  
« Documents de référence »

2. Sur les boîtes-mails des écoles : courriel reçu le 4 mars 2020.

### A NOTER



Le conseil des maîtres peut prononcer au maximum un saut de classe durant la scolarité d'un élève en école primaire (maternelle et primaire). Exceptionnellement, il peut proposer un 2<sup>nd</sup> saut de classe après avis de l'inspecteur de l'Éducation Nationale

## SCOLARITE DES ELEVES ALLOPHONES

### Scolarité des enfants allophones :

Le temps passé en UPE2A n'excède pas une année.

Au sortir du dispositif UPE2A, l'élève peut poursuivre sa scolarité :

- Dans son école de secteur, en classe ordinaire ;
- En classe ordinaire de collège ou de lycée ;
- Dans une UPE2A du 2<sup>nd</sup> degré ;

Le maintien dans le 1<sup>er</sup> degré n'est envisageable que si l'écart entre l'âge de l'élève et l'âge de référence de la classe de CM2 est inférieur ou égal à 1 an (**annexe 4**).

Le parcours des élèves scolarisés en UPE2A 1<sup>er</sup> degré et arrivant en sixième fera l'objet d'une attention particulière et une fiche de liaison (**annexe 5**) sera renseignée.

Comme pour tout élève, les classes CHAM ou les sections sportives peuvent être envisagées lorsque les élèves sont susceptibles d'en bénéficier.

La **circulaire**, ainsi que ses **annexes** sont disponibles sur le site de circonscription sous l'onglet  
« Direction » →  
« Circulaires » →  
« Circulaire EANA 2020 »

## NEWSLETTER N°2 DE LA CIRCONSCRIPTION DE FONTENAY

### AFFELNET

Les directeurs interviennent sur Affelnet pour l'édition des volets de liaison, lien avec les familles, la mise à jour des données et imports supplémentaires ou non issus de classe de CM2.

Le calendrier est le suivant :

**du 26 mars au 3 avril** : édition et transmission **du volet 1** aux représentants légaux pour vérification de l'adresse scolaire. La saisie des modifications d'adresse des représentants légaux doit se faire sur présentation d'au moins 2 justificatifs de domicile.

Compte-tenu de la situation exceptionnelle et pour éviter tout risque, il convient, dans la mesure du possible, de faire parvenir **par courrier électronique** aux représentants légaux les volets 1. Les représentants légaux pourront également vous les retourner par courrier électronique.

**Pour les représentants légaux ne disposant pas d'accès internet**, il est possible d'organiser un point de retrait individualisé à l'accueil de l'école en respectant les mesures de sécurité actuelles. La mise à disposition du document, sous enveloppe cachetée, disposée au préalable sur une table accessible au représentant légal, avec heure de retrait unique pour limiter les contacts peut être prévue. Le représentant légal pourra ensuite remettre le document dans la boîte aux lettres de l'école

Pour les représentants légaux non joignables, vous trouverez, en pièces jointes, les modèles de volet 1 pour envoi postal.

D'après le **guide départemental** envoyé aux écoles et également accessible sur le site de circonscription "Direction"--> "Documents de référence"--> Affelnet 2020

#### LE PETIT PLUS



Affelnet engendre un fichier pdf avec tous les volets de tous les élèves. Pour transformer ce fichier en plusieurs fichiers individuels afin de les envoyer par mail individuellement aux parents, il y a un tutoriel appelé "Transformer un fichier pdf en plusieurs documents" sur le site de la circonscription.

#### A NOTER

Il est important de rappeler aux représentants légaux de se munir de leur attestation de circulation.

# NEWSLETTER N°2 DE LA CIRCONSCRIPTION DE FONTENAY

## AU COLLEGE

### • Classe théâtre au collège Jean Macé

Le dossier de candidature pour la classe CHAT doit être remis avant le 3 avril au collège (nous ne savons pas si le délai va être prolongé). Le principal a déjà reçu les demandes d'une école.

Les collégiens de la classe théâtre devaient se produire devant les CM2 REP les 20 et 21 avril. Nous vous tiendrons informés du report ou de l'annulation de cette représentation.

### • Classe bilangue au collège Jean Macé

La professeure d'allemand du collège est venue présenter la classe bilangue aux élèves de CM2 de Wallon A, Demont et Langevin. Nous espérons pouvoir reporter son intervention auprès des élèves de Jean Zay et de Wallon B.

Les demandes pour la classe bilangue se feront au moment de l'inscription en classe de sixième. Vous trouverez en pièce-jointe le document à remettre aux familles.

### • Classe bilangue au collège Victor Duruy

Les demandes pour la classe bilangue se feront au moment de l'inscription en classe de sixième au mois de juin.

### • Classe « tennis de table » au collège Victor Duruy

Les inscriptions se feront au mois de mai ou juin. Les tests sportifs ne sont pas actuellement envisagés.

### • Classe « musique » au collège Joliot-Curie

La date de retour des dossiers pour la classe CHAM est maintenue au jeudi 2 avril.

Les élèves candidats devront faire une lettre de motivation de maximum 15 lignes. Cette lettre, ils expliqueront leurs goûts pour la musique et leurs désirs d'entrer dans une section musicale.

Les dossiers remplis par les parents seront à déposer dans les écoles, afin que les directeurs ou les enseignants complètent leur partie. Les dossiers seront ensuite à scanner (pour en garder une copie numérique) et à déposer dans la boîte aux lettres du collège.

**Tous les documents relatifs aux dossiers ci-dessus, sont sur le site de la circonscription.**